



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 18 Mars 2016 à 18h00**  
**- COMPTE RENDU -**

Etaient présents : Jean-François ROCHAIX, Pierre FORAT, Sylvie GERMANAZ, Aurore BRUNOD, Robert BILLAT, Dominique COLLIARD, Daniel COLLOMB, Ginette COUTIN, Evelyne ESTRADE, Patrick GOHEL, Paul GUILLARD, Joëlle JUGAND, Sylvie MONEY, Philippe VERJUS.

Absents excusés : Joseph THOMAS, Mireille RUFFIER POUPELLOZ, Gérard ARNOLD, Chrystelle MENGOLI, Evelyne PELLICANO.

Absents :---

Pouvoirs : Joseph THOMAS à Pierre FORAT, Mireille RUFFIER POUPELLOZ à Aurore BRUNOD, Gérard ARNOLD à Sylvie GERMANAZ, Chrystelle MENGOLI à Jean-François ROCHAIX, Evelyne PELLICANO à Daniel COLLOMB.

Secrétaire de séance : Aurore BRUNOD

Nombre de conseillers : en exercice : 19 présents : 14 votants : 19

Date de convocation : 10 mars 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Jean-François ROCHAIX, approuve le procès-verbal de la réunion du 12 Février 2016.

Puis, le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance et discute des dossiers suivants.

**DEL-2016-02-001 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET COMMUNE**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et votent le compte administratif 2015.

|                                      | FONCTIONNEMENT      |                       | INVESTISSEMENT         |                       | ENSEMBLE            |                       |
|--------------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
|                                      | dépenses ou déficit | recettes ou excédent  | dépenses ou déficit    | recettes ou excédent  | dépenses ou déficit | recettes ou excédent  |
| Opérations de l'exercice             | 3 868 233,63 €      | 5 576 596,76 €        | 1 735 189,57 €         | 3 144 185,38 €        | 5 603 423,20 €      | 8 720 782,14 €        |
| <b>RESULTAT ANNEE</b>                |                     | <b>1 708 363,13 €</b> |                        | <b>1 408 995,81 €</b> |                     | <b>3 117 358,94 €</b> |
| Résultats reportés après affectation |                     | 8 200,99 €            | -2 374 608,08 €        |                       | -2 366 407,09 €     |                       |
| <b>Résultats de clôture</b>          |                     | <b>1 716 564,12 €</b> | <b>-965 612,27 €</b>   |                       |                     | <b>750 951,85 €</b>   |
| Restes à réaliser                    |                     |                       | -922 736,00 €          | 294 109,00 €          | -628 627,00 €       |                       |
| <b>RESULTAT AVEC LES RAR</b>         |                     | <b>1 716 564,12 €</b> | <b>-1 594 239,27 €</b> |                       |                     | <b>122 324,85 €</b>   |

## **DEL-2016-02-002 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **DEL-2016-02-003 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2015 et la balance administrative des résultats certifiée par le Receveur Municipal et en avoir délibéré :

### EN INVESTISSEMENT

DIT que le déficit comptable de 965 612,27 € sera repris au budget 2016 au C/001

DIT que les restes à réaliser en dépenses pour 922 736,00 € et en recettes pour 294 109,00 € seront repris au budget 2016 aux programmes correspondants à l'état des restes à réaliser.

### EN FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, soit la somme de 1 716 564,12 € de la manière suivante :

- 965 612,27 € pour la couverture du déficit d'investissement au C/1068

- 750 951,85 € seront repris au C/002 pour le financement de la section de fonctionnement.

DONNE pouvoir au Maire

## **DEL-2016-02-004 : BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve et vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT : 5 803 947,85 €

INVESTISSEMENT : 4 394 575,49 €

## **DEL-2016-02-005 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – LOTISSEMENT DE MOLENCON NAVES**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, approuvent et votent le compte administratif 2015 du lotissement de Molençon Nâves.

|                             | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                             | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| Opérations de l'exercice    | 119 942,60 €        | 119 942,60 €         | 119 942,60 €        | 119 942,60 €         | 239 885,20 €        | 239 885,20 €         |
| <b>RESULTAT ANNEE</b>       |                     | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>       | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>       | <b>0,00 €</b>        |
| <b>Résultats de clôture</b> |                     | <b>0,00 €</b>        |                     | <b>0,00 €</b>        |                     | <b>0,00 €</b>        |
| Restes à réaliser           |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| <b>RESULTAT DEFINITIF</b>   | <b>0,00 €</b>       | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>       | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>       | <b>0,00 €</b>        |

**DEL-2016-02-006 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – LOTISSEMENT DE MOLENCON NAVES**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DEL-2016-02-007 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET LOTISSEMENT DE MOLENCON NAVES**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2015 et la balance administrative des résultats certifiés par le Receveur Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**EN FONCTIONNEMENT**

DIT que l'excédent comptable de 0,23 € sera repris au budget 2016 au C/002  
DONNE pouvoir au Maire

**DEL-2015-02-008 : BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT DE MOLENCON NAVES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve et vote, le Budget Primitif 2016 du lotissement de Molençon Nâves en suréquilibre en section de fonctionnement avec 229 942,83 € en recettes et 229 942,60 € en dépenses et en équilibre en section d'investissement à 229 942,60 €

**DEL-2015-02-009 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – LOTISSEMENT « SOUS VILLE » DE PETIT-COEUR**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, approuvent et votent le compte administratif 2015 du lotissement Sous-Ville de Petit Coeur.

|                           | FONCTIONNEMENT       |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|---------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                           | dépenses ou déficit  | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| Opérations de l'exercice  | 125 260,72 €         | 0,00 €               | 15 148,64 €         | 114 245,56 €         | 140 409,36 €        | 114 245,56 €         |
| <b>RESULTAT ANNEE</b>     | <b>-125 260,72 €</b> |                      | <b>0,00 €</b>       | <b>99 096,92 €</b>   | <b>-26 163,80 €</b> |                      |
| Restes à réaliser         |                      |                      |                     |                      |                     |                      |
| <b>RESULTAT DEFINITIF</b> | <b>-125 260,72 €</b> | <b>0,00 €</b>        | <b>0,00 €</b>       | <b>99 096,92 €</b>   | <b>-26 163,80 €</b> | <b>0,00 €</b>        |

**DEL-2015-02-010 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – LOTISSEMENT « SOUS VILLE » DE PETIT-COEUR**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DEL-2015-02-011 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – LOTISSEMENT « DERRIERE LE CHENE » A PUSSY**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, approuvent et votent le compte administratif 2015 du lotissement Derrière le Chêne de Pussy.

|                             | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                             | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| Opérations de l'exercice    | 861 129,32 €        | 861 129,32 €         | 800 497,74 €        | 861 129,32 €         | 1 661 627,06 €      | 1 722 258,64 €       |
| <b>RESULTAT ANNEE</b>       |                     | <b>0,00 €</b>        |                     | <b>60 631,58 €</b>   | <b>0,00 €</b>       | <b>60 631,58 €</b>   |
| Résultats reportés          |                     | 0,62 €               |                     | 23 578,30 €          |                     |                      |
| <b>Résultats de clôture</b> |                     | <b>0,62 €</b>        |                     | <b>84 209,88 €</b>   |                     | <b>84 210,50 €</b>   |
| Restes à réaliser           |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| <b>RESULTAT DEFINITIF</b>   |                     | <b>0,62 €</b>        |                     | <b>84 209,88 €</b>   |                     | <b>84 210,50 €</b>   |

**DEL-2016-02-012 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – LOTISSEMENT « DERRIERE LE CHENE » A PUSSY**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DEL-2016-02-013 : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET LOTISSEMENT « DERRIERE LE CHENE » A PUSSY**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2015 et la balance administrative des résultats certifiés par le Receveur Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

EN FONCTIONNEMENT

DIT que l'excédent comptable de 0,62 € sera repris au budget 2016 au C/002

EN INVESTISSEMENT

DIT que l'excédent comptable de 84 209,88 € sera repris au budget 2016 au C/001  
DONNE pouvoir au Maire

**DEL-2016-02-014 : BUDGET PRIMITIF 2016 - LOTISSEMENT « DERRIERE LE CHENE » A PUSSY**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve et vote, le Budget Primitif 2016 du lotissement 'derrière le chêne' de Pussy en suréquilibre en section de fonctionnement avec 810 498,36 € en recettes et 810 497,74 € en dépenses et en suréquilibre en section d'investissement avec 884 707,62 € en recettes et 698 205,26 € en dépenses.

**DEL-2016-02-015 : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide ne pas appliquer d'augmentation et fixe le taux des taxes directes locales pour 2016 comme suit :

|   |           |
|---|-----------|
| TAXE D'HABITATION                         | : 9,08 %  |
| TAXE FONCIERE (non bâti)                  | : 71,61 % |
| TAXE FONCIERE (bâti)                      | : 8,81 %  |
| CFE (cotisation foncière des entreprises) | : 19,54 % |

**DEL-2016-02-016 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA LECHERE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DIT que le droit de préemption urbain demeure applicable sur la totalité des zones urbaines (zones U),
- DIT que les zones d'urbanisations futures (zones NA au POS) sont remplacées par les zones AU délimitées par le Plan Local d'Urbanisme et que le droit de préemption urbain reste également applicable sur la totalité de ces zones. Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au PLU conformément à l'article R.123-13, 4° du code de l'urbanisme,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.
- DIT que, conformément à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération et un plan précisant le champ d'application du droit de préemption urbain seront transmis à :
  1. M. le préfet de la Savoie,
  2. M. le directeur départemental des services fiscaux,
  3. M. le directeur départemental des territoires,
  4. M. le président du conseil supérieur du notariat,
  5. la chambre départementale des notaires,
  6. au barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance d'Albertville,
  7. au greffe du même Tribunal.

**DEL-2016-02-017 : REHABILITATION DE LA CURE DE NAVES EN GITE RURAL COMMUNAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES AU TITRE DU DISPOSITIF STATIONS VALLEES – POLES DE NATURE, DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL, DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE DEROGATION POUR COMMENCER LES TRAVAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet détaillé pour un montant estimatif de 463 000 € HT
- 2) Adopte le plan de financement suivant :
  - \* subvention du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif Stations Vallées - Pôles de Nature à hauteur de 30%, soit 139 000 €
  - \* subvention du Conseil Départemental de la Savoie à hauteur de 2,5%, soit 12 000 €
  - \* subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local à hauteur de 30%, soit 139 000 €
  - \* autofinancement pour la part restant à la charge de la commune de 37,5 %, soit 173 000 €
- 3) Sollicite de l'Etat, du Conseil Régional et du Département l'autorisation de démarrage anticipé des travaux
- 4) S'engage à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages subventionnés
- 5) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- 6) Donne pouvoir au Maire

**DEL-2016-02-018 : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC 1<sup>ERE</sup> TRANCHE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet détaillé de travaux d'accessibilité 1ère tranche pour un montant estimatif de 206 390,00 € HT soit 247 668,00 € T.T.C
- 2) Adopte le plan de financement suivant :
  - \* subvention la plus élevée de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local
  - \* autofinancement pour la part restant à la charge de la commune sur un programme pluriannuel
- 3) S'engage à maintenir en bon état d'entretien les ouvrages subventionnés
- 4) Donne pouvoir au Maire

**DEL-2016-02-019 : PROJET DE REMONTEE MECANIQUE DE LA BIOLLENE : AUTORISATION DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE CONJOINTE DES COMMUNES DES AVANCHERS-VALMOREL ET DE LA LECHERE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de remplacement du télésiège de la Biollène,
- Approuve la mise à l'enquête publique conjointe de ce dossier au titre du Code de l'Environnement
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

**DEL-2016-02-020 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ERDF POUR L'IMPLANTATION D'UN OUVRAGE ELECTRIQUE A NOTRE DAME DE BRIANCON « AUX CHAMPS »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise ERDF à réaliser les travaux et par conséquent, accorder un droit de servitude sur la parcelle AC 288,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ci-annexée.

**DEL-2016-02-021 : ACQUISITION DES PARCELLES AC 283 ET AC 285 A NOTRE DAME DE BRIANCON : COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 30/10/2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Rappelle les acquisitions pour un montant total de 1400 €, fixées par délibération du 30 octobre 2015,
- Approuve la constitution des servitudes de débord de toiture et de passage,
- Fixe à 50 € l'évaluation du prix de la servitude de passage qui sera consentie à titre gratuit,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**DEL-2016-02-022 : ECHANGE DE TERRAINS A CHATEAU FEUILLET – PETIT-COEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Annule la délibération n° 2011-05-012 du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2011,
- Approuve les échanges ci-dessus énoncés,
- Fixe le prix à 5 € le m<sup>2</sup> les parcelles cédées par la Commune et à 22.25 € le m<sup>2</sup> les parcelles acquises à Monsieur Mouloud GUESSOUM,
- Dit que les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de Monsieur Mouloud GUESSOUM,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

**DEL-2016-02-023 : APPROBATION DES DELIBERATIONS DE LA REGIE ELECTRIQUE DE PETIT-COEUR DU 17 MARS 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les six délibérations du Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique de PETIT-CŒUR du 17 mars 2016 nommées comme suit :

- 1) Compte Administratif 2015
- 2) Affectation des résultats de 2015
- 3) Compte de gestion 2015
- 4) Budget primitif 2016
- 5) Dédommagement d'un abonné suite disfonctionnement compteur électrique
- 6) Approbation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Régie Electrique de Petit Cœur et la commune de La Léchère pour les travaux d'enfouissement des réseaux BT-MT Télécom, éclairage public et la réfection des enrobés sur la voirie communale n°2 (montée du groupe scolaire à Petit Cœur)

**DEL-2016-02-024 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VOYAGE PEDAGOGIQUE ECOLE DE PETIT-COEUR**

Le Conseil Municipal, considérant le bien fondé et l'intérêt pédagogique de ce voyage (séjour « musique et cirque » au Centre Montagne et Musique en Vercors à Autrans du 30 Mars au 1<sup>er</sup> Avril 2016 pour 26 élèves du primaire) et après en avoir délibéré :

- Accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 2638,20 euros (soit environ 100 € par enfant) au Sou des Ecoles de Petit-Cœur ;
- Dit que cette somme sera mandatée à l'article 65748 du budget.

**DEL-2016-02-025 : SOUSCRIPTION NATIONALE « VERDUN 1916, FORET D'EXCEPTION, UN CENTENAIRE, UN HERITAGE »**

Le Conseil Municipal, désireux d'agir pour sauvegarder la mémoire du champ de bataille de Verdun et de favoriser sa transmission aux jeunes générations décide à l'unanimité :

- De verser un don de 100 euros à la fondation du patrimoine – délégation de Lorraine - 62 rue de Metz - 54000 NANCY, relatif au lancement d'une souscription nationale destinée à préserver et à valoriser la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'Histoire « Verdun »
- de donner pouvoir au Maire.

Affiché à La Léchère le :

**23 MARS 2016**

**Le Maire,**



**Jean-François ROCHAIX**